

Que faire si vous n'êtes pas protégé ?

Il existe un vaccin vivant atténué contre la rougeole, efficace dans près de 100% des cas après l'administration de la 2^{ème} dose.



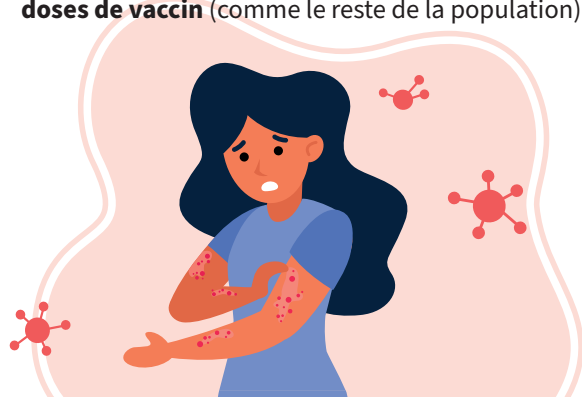
Pour les femmes en âge de procréer, un test permettant de s'assurer de l'absence de grossesse doit absolument être pratiqué avant la vaccination, puis complété par une contraception efficace, un mois après l'injection.

Qui est concerné par la vaccination ?

- **Les personnes nées avant 1980**, non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole, qui exercent des professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste : **une dose de vaccin.**
- Les personnes travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave et les professionnels travaillant au contact des enfants : **une dose de vaccin est fortement recommandée.**

→ Pour l'ensemble des personnes citées ci-dessus, dont les antécédents de vaccination ou de maladies sont incertains, la vaccination doit être pratiquée sans contrôle sérologique préalable.

- **Les professionnels de santé et travaillant en contact avec les enfants, nés après 1980 : deux doses de vaccin** (comme le reste de la population).



→ Dans les **72 heures** suivant un contact d'un cas de rougeole, il est recommandé l'administration d'une dose de vaccin trivalent Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) à tous les personnels susceptibles d'être ou d'avoir été exposés et pour lesquels il n'existe pas de preuve de rougeole antérieure ou qui n'ont pas reçu auparavant une vaccination complète à deux doses.

Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé (à l'exception des femmes enceintes).

Sources

www.solidarites-sante.gouv.fr
www.vaccination-info-service.fr
www.santepubliquefrance.fr
www.infectiologie.com

! Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.



INFO PRÉVENTION



Varicelle et rougeole : comment se protéger ?

Focus sur ces maladies infectieuses

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS INFORME



L'AST35, des experts prévention et santé au service de votre métier

Retrouvez toute notre documentation sur www.ast35.fr

Tous droits réservés AST35 | III-EQP-MED-21 | Octobre 2021



La varicelle, qu'est-ce que c'est ?

La varicelle est une maladie infantile fréquente due au virus varicelle-zona qui se caractérise par un fébricule et une éruption cutanée avec démangeaisons. C'est une maladie immunisante très contagieuse.

La transmission est aérienne ou par contact avec une personne infectée **avant même qu'elle ne développe les signes de la maladie** (contagion 2 à 4 jours avant éruption et jusqu'à 5 à 7 jours après). La période d'incubation est de 14 jours en moyenne (entre 10 et 21 jours).

Conséquences à l'âge adulte et pendant la grossesse

La varicelle peut être grave chez les adultes et les personnes immunodéprimées avec des complications possibles :

- atteintes cutanées graves,
- atteintes pulmonaires,
- atteintes neurologiques.

Chez la femme enceinte le risque est la contamination du fœtus :

- avant 20 semaines d'aménorrhée (SA) : risque de malformations congénitales,
- après 20 semaines d'aménorrhée (SA) : risque de zona dans la première année de vie du nourrisson,
- au moment de l'accouchement : le nouveau-né peut développer une varicelle grave.

Comment savoir si vous êtes protégé ?



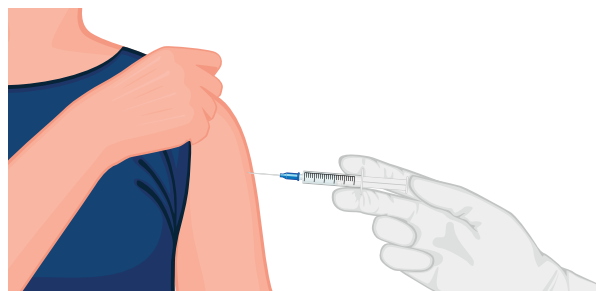
Si vous n'êtes pas certain(e) d'avoir contracté la varicelle durant votre enfance, il est possible d'effectuer une sérologie (analyse sanguine) pour vérifier si vous possédez ou non des anticorps contre la maladie.

Que faire si vous n'êtes pas protégé ?

Il existe un vaccin vivant atténué contre la varicelle, efficace à plus de 95% après l'administration de la 2^{ème} dose.



Pour les femmes en âge de procréer, un test permettant de s'assurer de l'absence de grossesse doit absolument être pratiqué avant la vaccination, puis complété par une contraception efficace, un mois après l'injection.



Qui est concerné par la vaccination ?

- Les femmes en âge de procréer, en particulier celles qui ont un projet de grossesse et qui n'ont pas d'antécédent clinique de varicelle.
- Les professionnels de santé en formation, à l'embauche ou à défaut, déjà en poste, en priorité dans les services accueillant des sujets à risque grave de varicelle (immunodéprimés, services de gynéco-obstétrique, néonatalogie, pédiatrie, maladies infectieuses et néphrologie).
- Les professions en contact avec la petite enfance (crèches, services sociaux, aide sociale à l'enfance, etc.).

→ La vaccination est recommandée dans les **72 heures** après avoir été en contact avec un cas de varicelle pour toute personne immunocompétente de plus de 12 ans (à l'exception des femmes enceintes).



La rougeole, qu'est-ce que c'est ?

La rougeole est l'une des maladies infectieuses les plus contagieuses, dont la transmission se fait essentiellement par voie aérienne.

Les différentes phases de la maladie :

- la **contagiosité** débute la veille des premiers symptômes et s'étend jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption,
- l'**incubation** dure 10 à 12 jours,
- l'**invasion** dure 2 à 4 jours. Elle se manifeste par l'apparition d'une fièvre à 38,5°C, d'un catarrhe occulo-respiratoire et d'une asthénie,
- l'**éruption cutanée** dure 5-6 jours.

→ Au cours des 10 dernières années, plus de **30 000 cas de rougeole** ont été déclarés en France. Le taux de couverture vaccinale reste insuffisant, notamment chez les 15-35 ans et chez les nourrissons, ce qui explique la circulation du virus dans le pays.

Quels sont les risques ?

Des complications dues au virus ou à des surinfections peuvent survenir :

- atteinte ORL,
- atteinte pulmonaire (pneumopathie),
- atteinte neurologique (encéphalite aiguë précoce, subaiguë ou retardée pouvant entraîner la mort ou de possibles séquelles).

Chez les femmes enceintes, l'infection par le virus peut donner des formes graves pour la mère, être source de complications pour la grossesse (fausse couche, mort fœtale in utero et accouchement prématuré) et source de rougeole congénitale pour l'enfant.